



**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES  
DE BASSOU ET DE CHICHERY**

Le public est averti qu'en exécution : - du code de l'environnement, - du code de l'urbanisme,  
- de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2024-0256 du 3 juin 2024

**une enquête publique** relative à la demande de deux permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol d'une emprise de 7,42 ha et d'une puissance totale de 10,77 MWC sur le territoire des communes de BASSOU et de CHICHERY, déposée par la SAS Urba 297 (URBASOLAR), **sera ouverte du mardi 25 juin 2024 (9 h) au vendredi 26 juillet 2024 (17 h)**, soit une durée de 32 jours consécutifs, à la mairie de BASSOU et de CHICHERY.

Sont désignés Monsieur Gérard FARRÉ-SÉGARRA, Colonel honoraire de gendarmerie, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Madame Marie DUROLLET-CHOUDEY, fonctionnaire territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

Le dossier de demande des deux permis de construire (comprenant une étude d'impact), une attestation de l'avis de l'Autorité environnementale et le registre d'enquête **seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 25 juin 2024 (9 h) au 26 juillet 2024 (17 h) à la mairie de BASSOU et de CHICHERY**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet pourra également être consulté sur le site internet des services de l'État **www.yonne.gouv.fr** (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement / Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 25 juin 2024 au 26 juillet 2024 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

- **soit par voie électronique**, à l'adresse e-mail suivante :

**pref-photovoltaïque-bassou-chichery@yonne.gouv.fr**

(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).

- **soit par écrit** :

- sur le registre « papier » déposé à la mairie de BASSOU (89400), 2 place de l'église ou à la mairie de CHICHERY (89400), 11 rue du Puits d'Hiver

ou

- courrier adressé à la mairie de BASSOU (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, **le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions éventuelles du public**, qui seront également consignées dans le procès-verbal, **à la mairie de BASSOU, les :**

- **mardi 25 juin 2024, de 9 h à 12 h,**
- **vendredi 26 juillet 2024, de 14 h à 17 h,**

**à la mairie de CHICHERY, les :**

- **lundi 8 juillet 2024, de 14 h à 17 h,**
- **samedi 20 juillet 2024, de 9 h à 12 h,**

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne, à la mairie de BASSOU et de CHICHERY, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis de construire.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Yacine KOUTTI, responsable du projet pour la SAS Urba 297 (URBASOLAR) – 75 allée Wilhelm Roentgen – 34961 MONTPELLIER – email : koutti.yacine@urbasolar.com - Tel : 07.57.68.80.08.